

# Fiche signalétique

Date d'émission : 30-mars-2021

Date de révision : 19-avr.-2021

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Yeast Control - Neutral Lipids - Staining Solution

Code du produit 05-6000-05-P01

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

Sysmex Americas  
577 Aptakistic RD  
Lincolnshire, IL 60069  
USA

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur initial (224) 543-9500

Numéro d'appel d'urgence Chemtel 800-255-3924

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide rouge

État physique Liquide

### Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 3
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 3
Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage

#### Mot indicateur

Danger

#### **Mentions de danger**

Toxique en cas d'ingestion

Toxique par contact cutané

Toxique par inhalation

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Liquide et vapeurs très inflammables



#### Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

Utiliser un appareil électrique / ventilateur / éclairage / équipement antidéflagrant

Tenir au frais

#### Conseils de prudence - Réponse

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Rincer la bouche

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

#### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Substance

Non applicable.

#### Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Methanol	67-56-1	80-100	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer / enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau [ou une douche]. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appelez un centre anti-poison ou un médecin si vous vous sentez mal.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin. Rincer la bouche.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.
------------------	--

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse. Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Pulvérisation ou brouillard d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau haute puissance.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. En cas d'incendie, peuvent être dégagés: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ); Monoxyde de carbone (CO).
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Oui.
<b>Équipement de protection</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention

particulier pour les pompiers complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts / eaux de surface / eaux souterraines. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Reprendre avec un matériau absorbant (par ex. Sable, kieselguhr, liant universel).

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser un appareil électrique / ventilateur / éclairage / équipement antidéflagrant. Tenir au frais.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Matières incompatibles** Les agents oxydants Acides forts Bases fortes

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide  
**Aspect** Liquide rouge  
**Couleur** Rouge  
**Odeur** Non déterminé  
**Seuil de perception de l'odeur** Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Non déterminé	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	65 °C / 149 °F	
Point d'éclair	10 °C / 50 °F	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	

Coefficient de répartition	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé.
Propriétés comburantes	Non déterminé.

**Autres renseignements**

Point de ramollissement	Non déterminé
Masse moléculaire	Non déterminé
Teneur en COV (%)	Non déterminé
Masse volumique du liquide	Non déterminé
Masse volumique apparente	Non déterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Tenir hors de portée des enfants.
Matières incompatibles	Les agents oxydants. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Toxique par contact cutané.
Inhalation	Toxique par inhalation.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Symptômes	S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.
-----------	--

**Toxicité aiguë****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH**

ETAmél (orale)	100.50 mg/kg
ETAmél (cutané)	301.50 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	0.504 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeur)	3.02 mg/L

Toxicité aiguë inconnue	Aucun renseignement disponible
-------------------------	--------------------------------

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Methanol 67-56-1	= 6200 mg/kg ( Rat )	= 15840 mg/kg ( Rabbit )	= 22500 ppm ( Rat ) 8 h

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

**STOT - exposition unique** Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Methanol 67-56-1	-	13500 - 17600: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 18 - 20: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 19500 - 20700: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 28200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	-

**Persistance/Dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité**

Nom chimique	Coefficient de partage
Methanol 67-56-1	-0.77

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé**

Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque**

S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

**DOT**

N° ID/ONU	UN1230
Nom officiel d'expédition	Methanol solution
Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II

**TMD**

N° ID/ONU	Non réglementé UN1230
Nom officiel d'expédition	Methanol solution
Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II

**MEX**

N° ID/ONU	UN1230
Nom officiel d'expédition	Methanol solution
Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II

**IATA**

Numéro ONU	UN1230
Nom officiel d'expédition	Methanol solution
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II

**IMDG**

Numéro ONU	UN1230
Nom officiel d'expédition	Methanol solution
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements internationaux**

Le Protocole de Montréal relatif à Non applicable

des substances qui appauvrissent  
la couche d'ozone

La Convention de Stockholm sur les Non applicable  
polluants organiques persistants

La Convention de Rotterdam Non applicable

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Methanol	X	X	X	X	X	X	X	X
Nile red	X	X	X					

#### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

#### NFPA

**Risques pour la santé**  
Non déterminé

**Inflammabilité** Non  
déterminé

**Instabilité** Non  
déterminé

**Dangers particuliers**  
Non déterminé

#### HMIS

**Risques pour la santé**  
Non déterminé

**Inflammabilité** Non  
déterminé

**Dangers physiques**  
Non déterminé

**Protection individuelle**  
Non déterminé

#### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA

TWA (moyenne pondérée dans le temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond

Valeur limite maximale

\*

Désignation de la peau

Date de révision : 19-avr.-2021

Note de révision: nouveau format.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**